



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

**Direction de l'Alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Secrétariat Général

Dossier suivi par : Dominique PUECHBROUSSOU
Tél. : 02 62 30 89 10
Fax : 02 62 30 89 99
Courriel : dominique.puechbroussou@agriculture.gouv.fr

DECISION de SUBDELEGATION de SIGNATURE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à saint-Pierre-et-Miquelon

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe SIMON en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

VU l'arrêté préfectoral n°0007 du 5 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIMON, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en date du 6 janvier 2016.

La signature déléguée par le préfet par l'arrêté susvisé est subdéléguée au sein de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les conditions suivantes :

1. - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, subdélégation de signature est donnée à :

- ♦ **Monsieur Olivier DEGENMANN**, directeur-adjoint,
- ♦ **Monsieur Dominique PUECHBROUSSOU**, secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception :

- des décisions réglementaires de portée générale ;
- des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances adressées aux élus et aux administrations centrales ;
- des conventions d'utilisation ou baux se rapportant aux biens immobiliers occupés par les services ;
- des décisions de subventions accordées aux collectivités locales ;
- des décisions de subventions à d'autres bénéficiaires dont le montant est supérieur à 300 000 euros.

2. - Dans la limite de leur compétence, subdélégation de signature est donnée à :

• **Secrétariat général :**

Monsieur Jean-François MOUNIAMA, adjoint au secrétaire général pour tous les actes relevant du secrétariat général

• **Service de l'économie agricole et des filières (SEAF) :**

Monsieur Richard FEUILLADE, chef du service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Nicolas CAMBRONNE, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Frédéric FANON, chef du pôle « aides directes, subventions individuelles » pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Sébastien LESAGE, chef du pôle « installation, contrôle des structures, emploi », pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Lionel LEVET, chef du pôle « marchés et filières », pour tous les actes relevant du service

• **Service de la formation et du développement (SFD) :**

Monsieur Vincent BENNET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

Madame Christiane DURAND-GASSELIN, adjointe au chef de service, pour tous les actes relevant du service,

Madame Aurélie BRAVIN, chargé des formations scolaires, pour tous les actes relevant du service.

• **Service des territoires et de l'innovation (STI) :**

Monsieur Christophe CASTANIER, chef du pôle « agriculture durable » pour tous les actes relevant du service

Monsieur Régis LOISEAU, chef du pôle « Europe et financement », pour tous les actes relevant du service.

Monsieur Albert GUEZELLO, chef du pôle « protection des terres agricoles et forêt » pour tous les actes relevant du service

• **Service de l'information statistique et économique (SISE) :**

Monsieur Gil CHAULET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

• **Service de l'alimentation (SALIM)**

Madame Loise DE VALICOURT, cheffe du service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Laurent-Xavier DELMOTTE, chef de la Mission d'Enquêtes Vétérinaires et phytosanitaires pour tous les actes relevant du service

Mme Perrine BARILLET, cheffe du pôle « sécurité et offre alimentaire », pour tous les actes relevant du service

Monsieur Patrick GARCIA, chef du pôle « production primaire » pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Aymeric LECOUFFE, chef du pôle « échanges et inspection aux frontières » pour tous les actes relevant du service

Monsieur BELOT-ARNAUD, responsable de la mission ICPE, pour tous les actes relevant de cette mission,

Madame Frédérique STEIN, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes du pôle « sécurité et offre alimentaire ».

3. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Réunion. Elle annule et remplace la décision du 26 février 2016

Fait à SAINT-DENIS le 13 décembre 2016

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



SIMON Philippe